



ACTUALITE

Entretien avec M le ministre

Le 28 septembre 2018

Orientations DGFIP et prélèvement à la source.

10/10/2018

Le vendredi 28 septembre 2018, le ministre de l'action et des comptes publics, Monsieur Gérard Darmanin, a reçu une délégation UNSA/CFTC. La délégation CFTC était composée de Stéphane Marseille et de Frédéric Le Bruchec. Le ministre souhaitait faire un point sur les orientations prises à la DGFIP et sur le prélèvement à la source

Implantation des services

Le ministre a répondu aux questions de la CFTC sur ce qu'il appelle « la déconcentration de proximité » Le ministre a annoncé que la cartographie de la DGFIP allait fortement évoluer d'ici 2022. Pour se faire, Monsieur Darmanin ne manque pas de projets :

- Déconcentration de services d'Ile de France vers la province sans plus de précision sur les services concernés.
- Poursuite de la politique de rationalisation des implantations de la DGFIP avec des ouvertures et des fermetures de site. Ce réexamen se fera en fonction de ce que le ministre appelle des « bassins de vie ». Plusieurs critères pourraient être mis en avant pour les déterminer : besoins des territoires, proximité des lieux de transport ou encore des lieux de résidences des agents.
- Développement des maisons de service aux publics (MSAP) qui permettent selon le ministre de rester au plus proche des usagers et d'accompagner au mieux les populations en difficulté tout en permettant aux agents de rester à proximité de leur domicile.

Par ailleurs, le ministre a démenti les rumeurs de fusion entre la DRFIP du Nord et celle du Pas-de-Calais. Par contre, il a demandé à sept directions (Nord, Pas-de-Calais, Creuse, Corrèze, Haute-Vienne et Loir-et-Cher et Loiret) d'étudier cette problématique et de faire remonter leurs propositions pour leur département.

Il ne s'agit que de grand projet mais la CFTC souhaite être partie prenante des discussions qui auront lieu sur ce sujet dès 2019. L'intérêt des agents doit primer avant tout.

Recouvrement

Le ministre souhaite tout d'abord simplifier la fiscalité en supprimant une multitude de petites taxes. Par ailleurs, il souhaiterait créer un lieu unique de recouvrement pour tous les paiements qui sont aujourd'hui pris en charge par la DGFIP et l'URSSAF. Un rapport sur la simplification du recouvrement a été commandé à Alexandre Gardette. Nous sommes dans l'attente de ce rapport.

La CFTC n'est pas défavorable à la création de cette agence de recouvrement si elle reste sous l'égide de la DGFIP.

Réductions d'effectifs

Pour rappel, sur les 4500 suppressions d'emploi en 2019 dans la fonction publique d'état, le ministère en absorbera un peu moins de 50 % soit

- 2130 à la DGFIP
- 67 à l'administration centrale
- la douane aura 250 créations d'emplois liées au Brexit

La CFTC a rappelé qu'elle avait demandé un moratoire des suppressions d'emplois au ministère le temps d'absorber le prélèvement à la source. Les services sont déjà en grande difficultés et pour la plupart en sous-effectif ce qui déclenche des actions comme celle de l'établissement de services informatiques (ESI) de Meyzieu. En effet, l'ESI de Meyzieu qui édite les avis d'impositions est en grève reconductible depuis le 17 septembre, action soutenue par la CFTC DGFIP.

La CFTC ne peut cautionner les suppressions d'emplois prévues pour 2019 alors que les services sont déjà exsangues.

Prélèvement à la source

Pour la CFTC, le prélèvement à la source est une réforme d'une ampleur inédite qui va accroître la charge de travail des agents.

Tout d'abord, la CFTC est revenue sur les atermoiements qui ont précédé l'annonce par le président de la république du maintien du prélèvement à la source pour le 1^{er} janvier 2019. Ce contexte d'incertitude a été préjudiciable pour les agents qui ne pouvaient répondre aux questions des usagers sur la mise en place du dispositif. Par ailleurs, et ce malgré les propos rassurant du ministre, la CFTC a rappelé que le mois de janvier 2019 serait très compliqué à gérer pour les agents. Les contribuables vont affluer en masse pour modifier leur taux de prélèvement sans compter les réclamations des usagers.

La DGFIP va devoir absorber une réforme d'une ampleur inédite avec des moyens humains en baisse ce qui est inacceptable. Par ailleurs, la CFTC va rester très attentive aux conditions de vie au travail des agents travaillant dans les SIP.

Dans un contexte de restructuration incessant pour toutes les directions du ministère, la CFTC a demandé qu'il y ait un véritable accompagnement social sous l'égide du ministère afin d'avoir enfin une politique de « mieux-disant social ».



FÉDÉRATION CFTC FINANCES

Présidente :

Eléonore Carl-Rodriguez

Secrétaire général :

Stéphane Marseille

Contact : federation-cftc@syndicats.gouv.fr

Site internet : www.cftc-finances.org

Fédération CFTC Finances

6 Rue Louise Weiss – Bâtiment Condorcet – Télédéc 322- 75013 Paris - Tél. : 01 44 97 31 04